



Note de présentation brève et synthétique



Compte Administratif 2023

Présenté en Comité de la Caisse des écoles en date du 5 avril 2024

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2023.....	2
1-1 Le principe	2
1-2 Les éléments de présentation	2
2 - La section de fonctionnement, unique section du budget	3
2-1 Les recettes de fonctionnement	3
2-2 Les dépenses de fonctionnement	4
3 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2023	5
3-1 Les chiffres	5
3-2 Les graphiques.....	6
4 - Le résultat de l'exercice 2023 de la Caisse des écoles	10
5 - Ce qu'il faut retenir	11

1 - Le cadre général du Compte Administratif 2023

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle sera disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

1-1 Le principe

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, **2023** pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités péri et extrascolaires.

1-2 Les éléments de présentation

Le compte administratif 2023 sera soumis à l'approbation du Comité de la Caisse des écoles lors de sa réunion en date du 5 avril 2024.

A la suite, lors de cette séance, il sera également délibéré de l'affectation au BP 2024 de l'intégralité du résultat 2023 approuvé précédemment, et ce au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la Ville ou sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement.

En outre, la Caisse des écoles n'est pas impactée ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

Pour rappel, le budget prévisionnel 2023 s'élevait à **1 277 000 €**.

2 - La section de fonctionnement, unique section du budget

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

2-1 Les recettes de fonctionnement

Concernant les recettes, une recherche de financements externes (subventions et tarifications des prestations conventionnées) est entreprise chaque année de façon à optimiser le budget de la Caisse des Ecoles.

Au terme de l'exercice 2023, le montant total et définitif des recettes de fonctionnement inscrit au compte administratif est de **1 312 370,76 €**.

Outre le résultat reporté 2022 qui s'élève à 48 135,64 € (3,67 % des recettes), les recettes 2023 peuvent être regroupées en 2 catégories prépondérantes qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- **de la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des écoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour 12,18 % des recettes,
- **des diverses dotations et subventions reçues** pour plus de 83,71 % des recettes (chapitre 74), en provenance des deux principaux financeurs.

Tout d'abord, **la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)** participe ainsi au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre ;

- de la Prestation de Service Ordinaire payée sur la base des heures enfants réalisées,
- du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles qui vient compléter les participations familiales sur les trois premières tranches de QF afin de garantir l'accessibilité aux beuvrageois aux revenus les plus modestes,
- de la prestation de service versée dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité,
- de l'aide pour l'accueil des enfants en situation de handicap au titre des Fonds Publics et Territoires.

Puis, **la Ville de Beuvrages** intervient avec comme principale recette, une subvention dite d'équilibre pour un montant total versé en 2023 de 865 305 € ; cette subvention représente 66 % des recettes totales 2023 et 79 % des recettes du chapitre des dotations et subventions reçues (R74).

- Il existe d'**autres recettes** quant à elles, négligeables et exceptionnelles représentant moins de 1% des recettes ;
 - au compte 013 pour 4 913,87 €, correspondant à des remboursements sur les rémunérations (remboursements dans le cas de maladie ; indemnités journalières, remboursement de traitement en cas de démission),
 - au compte 75 pour 829,46 € concernant des ajustements positifs sur les versements réalisés dans le cadre de l'imposition à la source et une régularisation d'écriture comptable.

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées au budget 2023 ont été maîtrisées avec un montant total définitif de **1 212 679,27 €**. Elles se répartissent entre les différents chapitres suivants ;

➔ **des charges à caractère général** (46,78 % des dépenses) ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011).

Ces charges à caractère général peuvent se répartir comme suit ;

- des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),
- des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires.

➔ **des charges de personnel et frais assimilés** (53,20 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

Elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

➔ **des charges négligeables** représentées par les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) et les charges exceptionnelles (chapitre 67) pour un total de 213,75 € (0,02 %).

3 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2023

3-1 Les chiffres

Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2023 réalisées

Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2023	CA 2023	CA 2023
R013	Atténuations de charges	4 899,36 €	4 913,87 €	0,37%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 500,00 €	159 905,50 €	12,18%
R74	Dotations, subventions et participations	1 072 465,00 €	1 098 586,29 €	83,71%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	829,46 €	0,06%
R77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	- €	0,00%
		1 228 864,36 €	1 264 235,12 €	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	48 135,64 €	48 135,64 €	3,67%
	Σ	1 277 000,00 €	1 312 370,76 €	100,00%

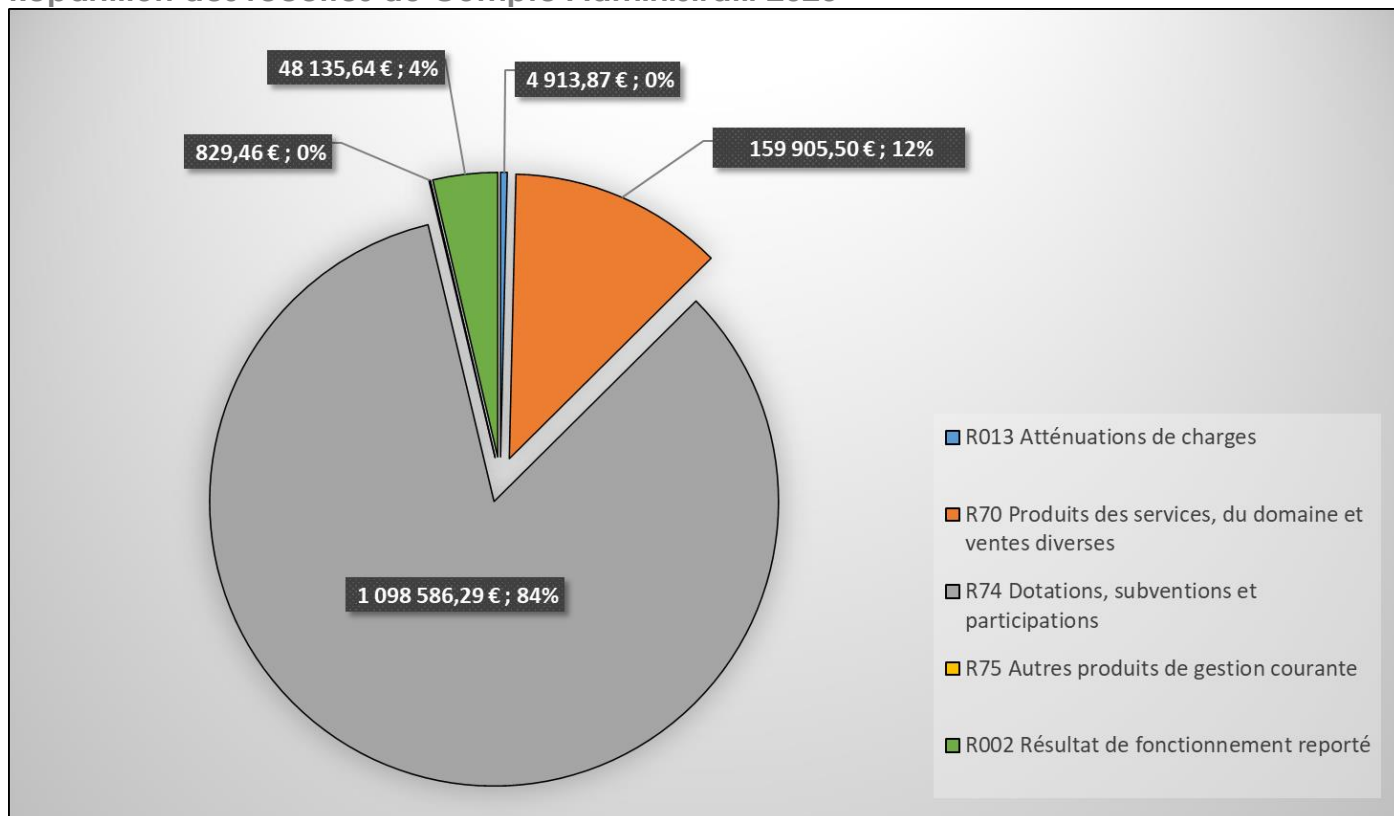
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	159 905,50 €
R74	Dotations, subventions et participations CAF	233 281,29 €
R74	Dotations, subventions et participations Ville de Beuvrages	865 305,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	829,46 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	48 135,64 €
Σ		1 312 370,76 €

Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2023 réalisées

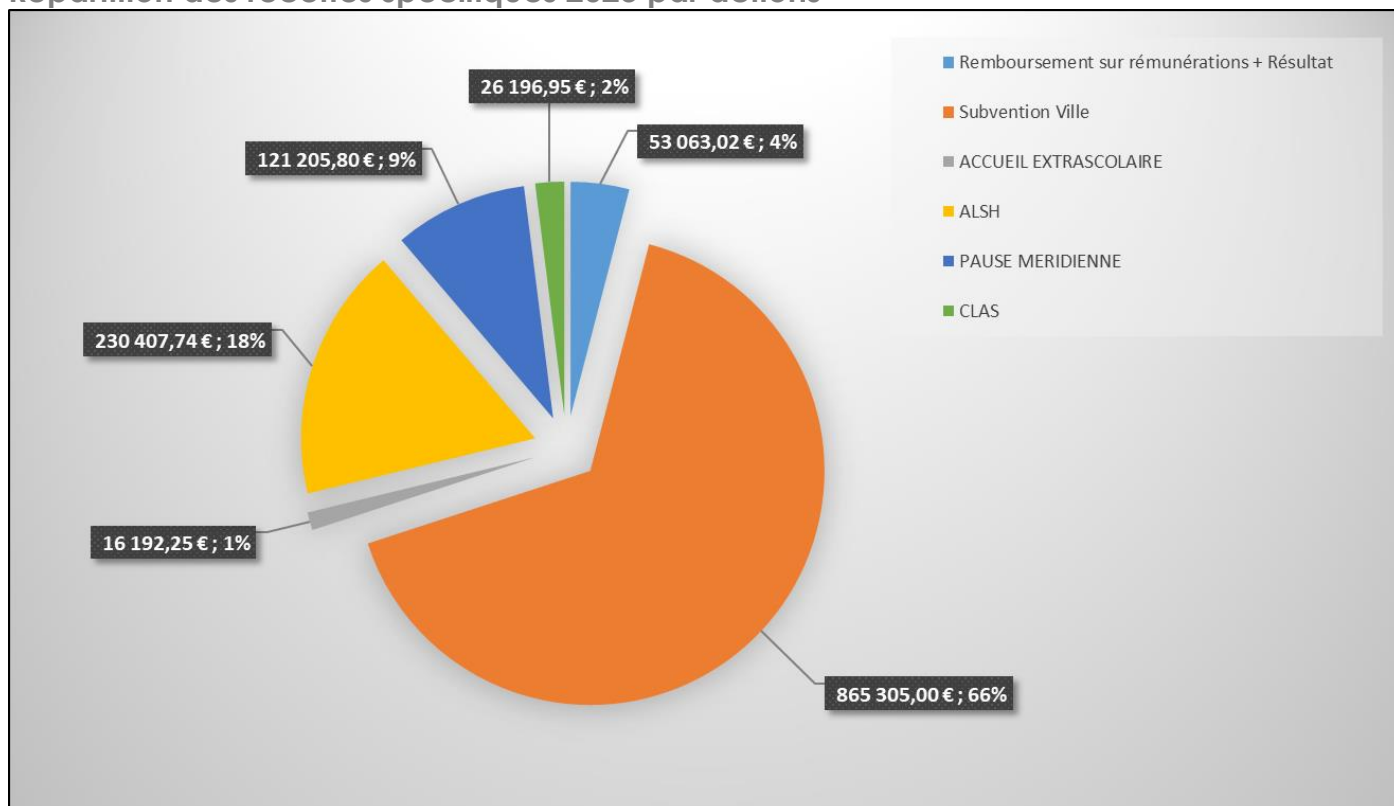
Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2023	CA 2023	CA 2023
D011	Charges à caractère général	602 000,00 €	567 313,25 €	46,78%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	665 000,00 €	645 152,27 €	53,20%
D65	Autres charges de gestion courantes	6 000,00 €	204,15 €	0,02%
D67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	9,60 €	0,00%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
	Σ	1 277 000,00 €	1 212 679,27 €	100,00%

Résultat de fonctionnement 2023	99 691,49 €
--	--------------------

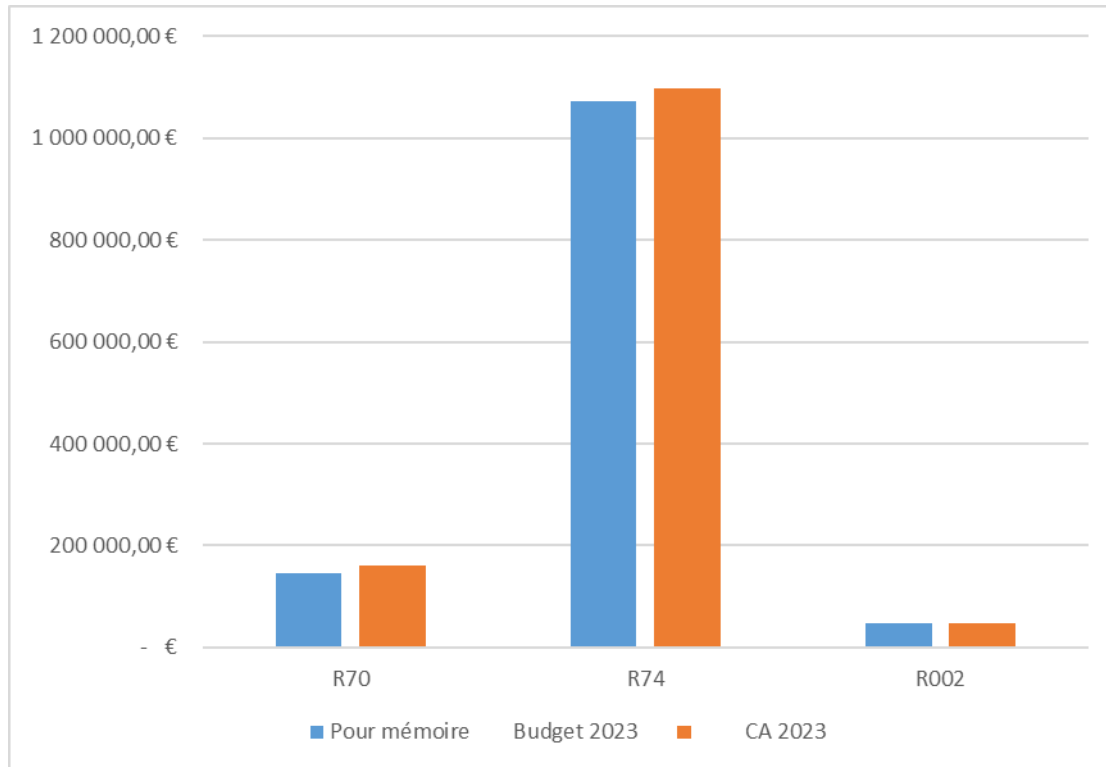
Répartition des recettes au Compte Administratif 2023



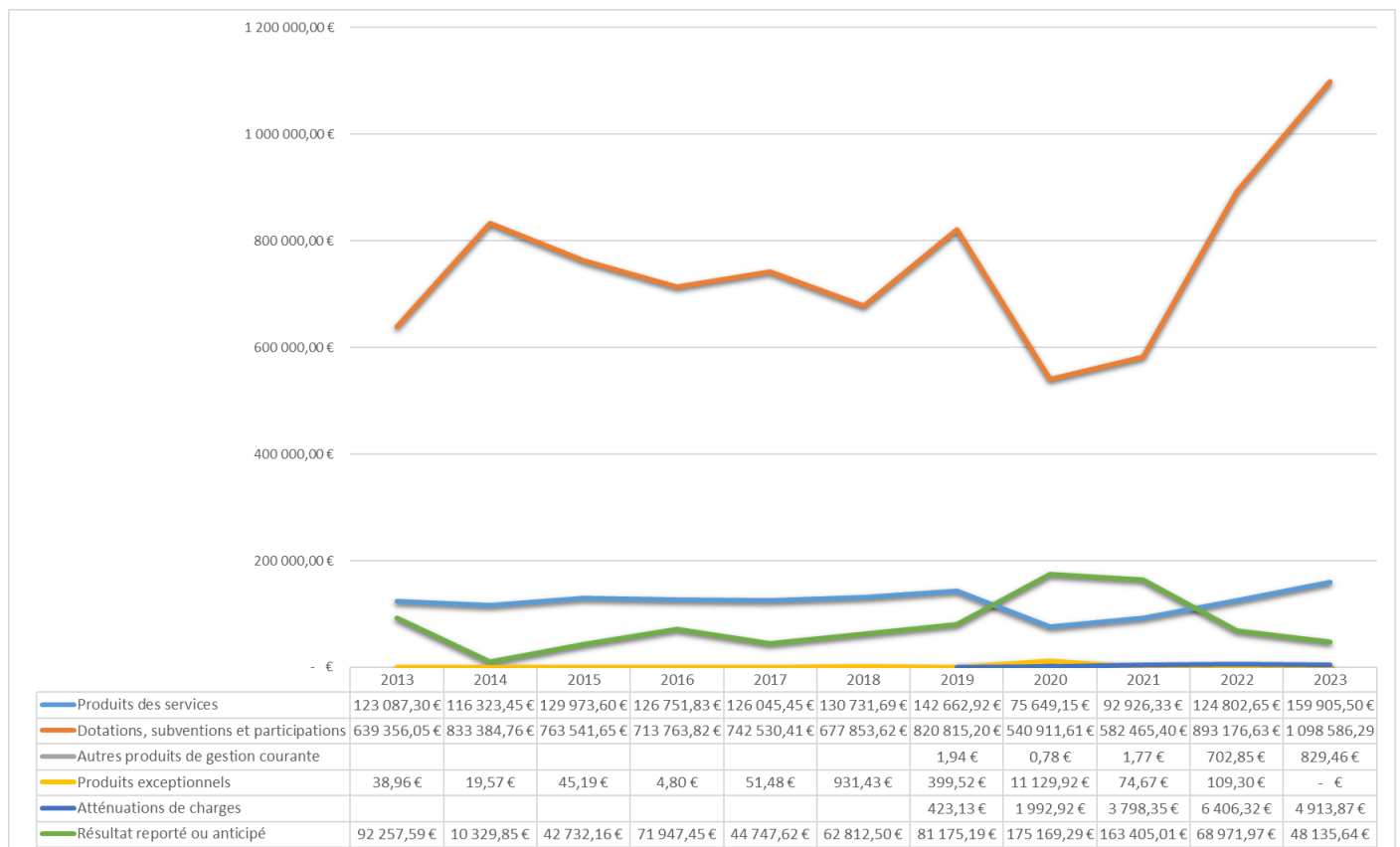
Répartition des recettes spécifiques 2023 par actions



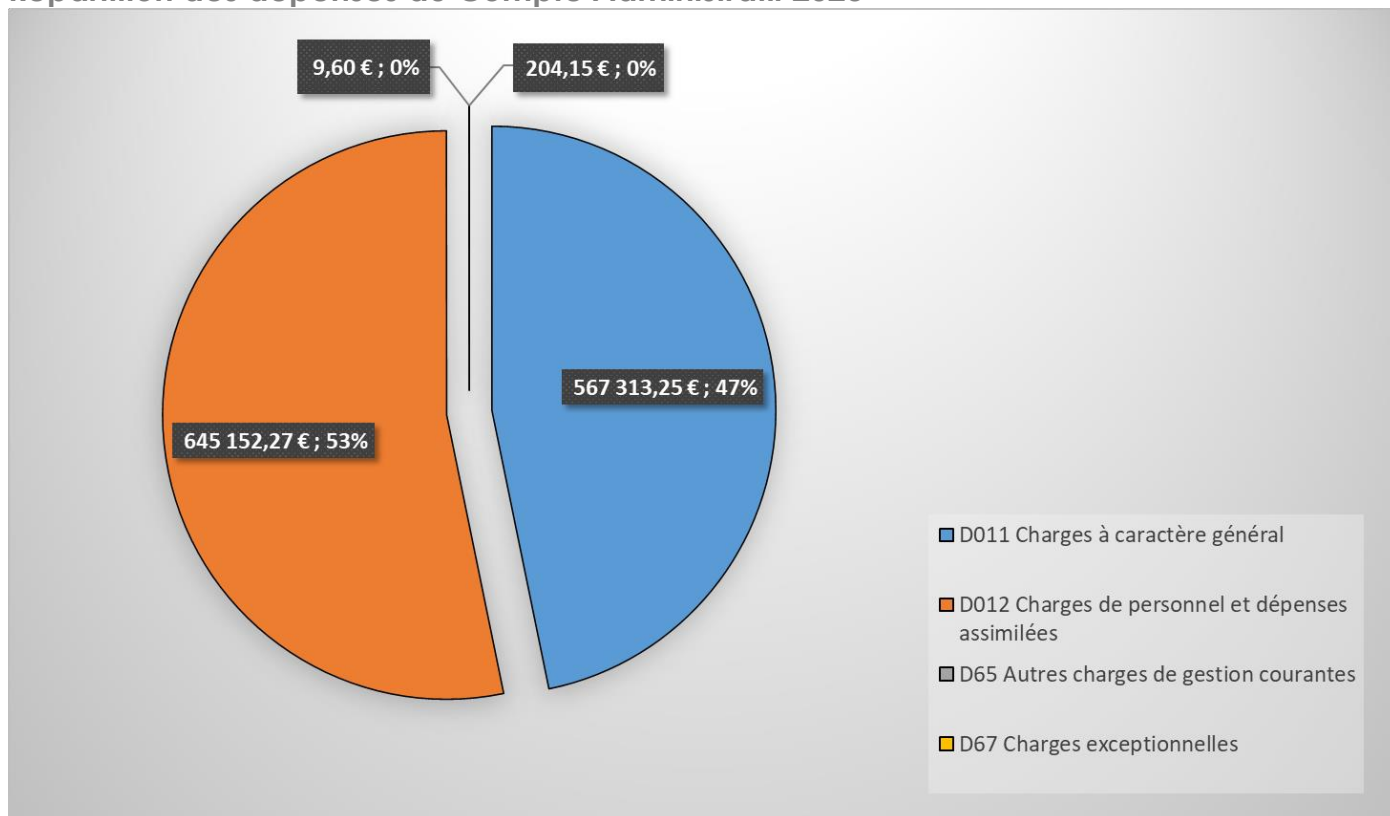
Comparaison des recettes prévues au budget et celles réalisées au CA 2023 par chapitres



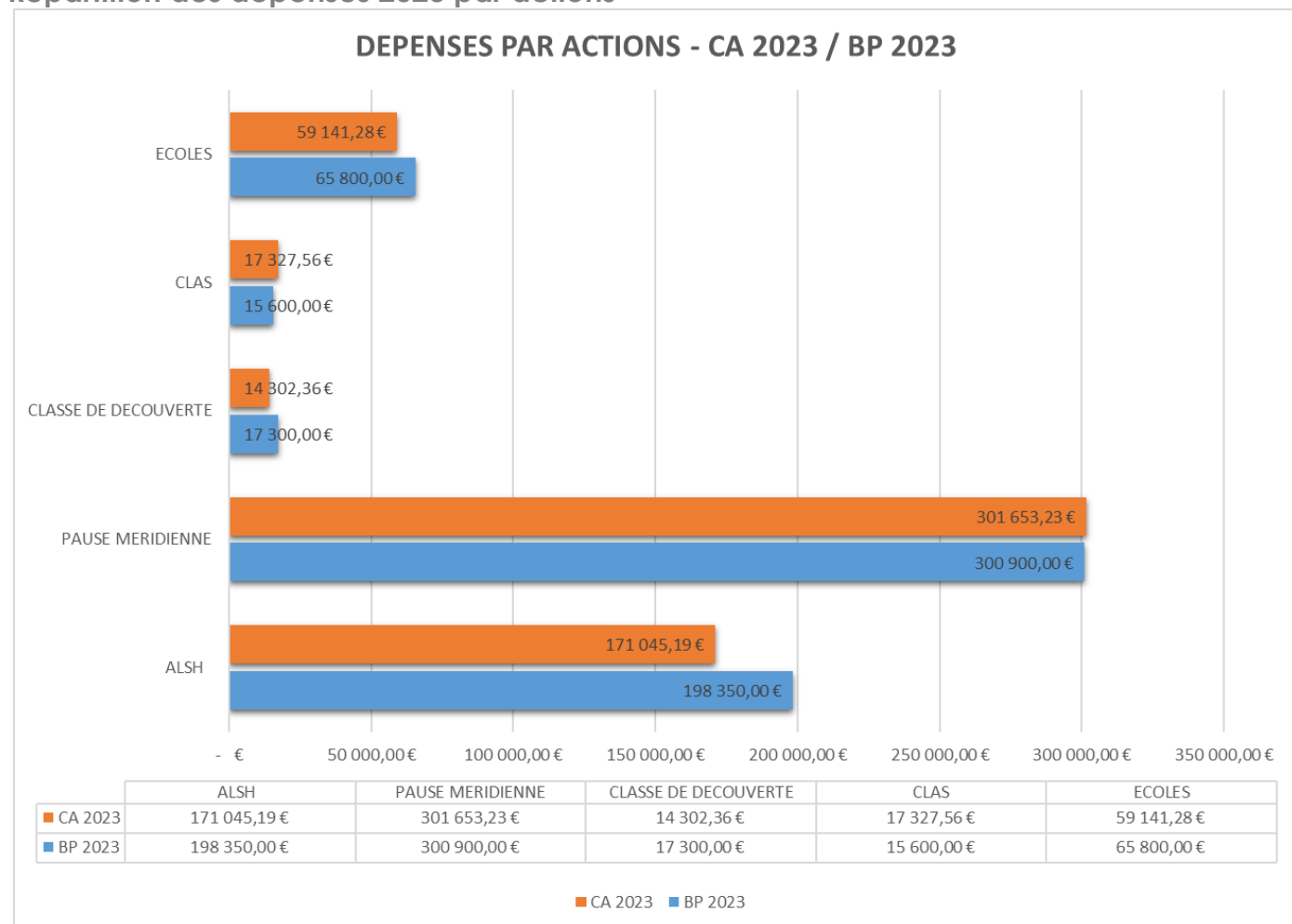
Evolution des recettes de la CDE sur 10 ans



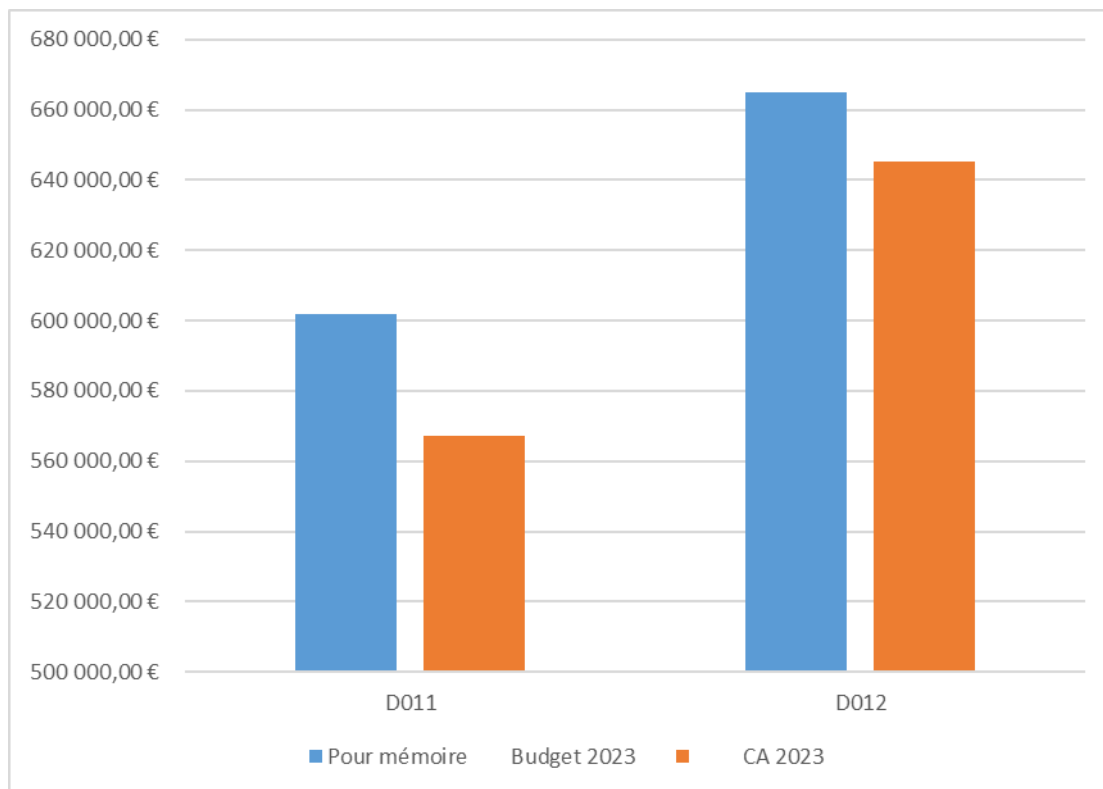
Répartition des dépenses au Compte Administratif 2023



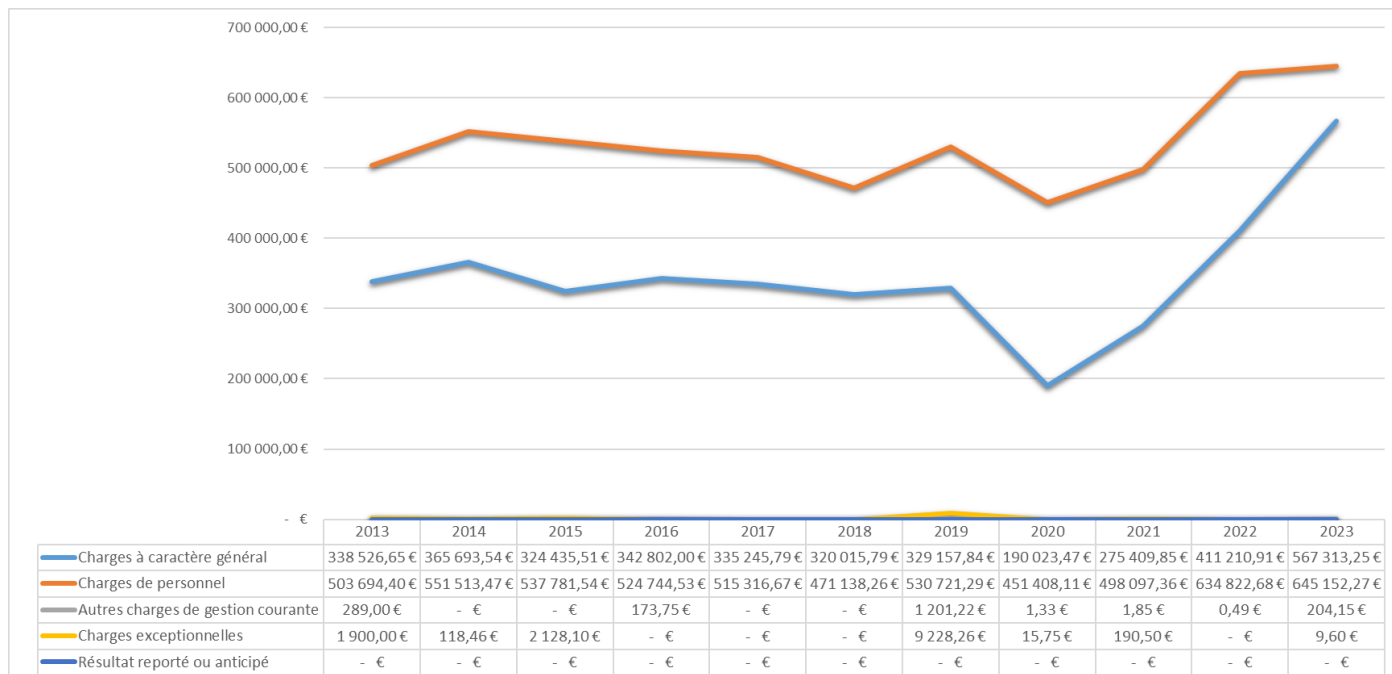
Répartition des dépenses 2023 par actions



Comparaison des dépenses prévues au budget et celles réalisées au CA 2023 par chapitres



Evolution des dépenses de la CDE sur 10 ans



4 - Le résultat de l'exercice 2023 de la Caisse des écoles

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 264 235,12	
Dépenses	1 212 679,27	
Résultat de l'exercice 2023	51 555,85	(excédent)
Résultat reporté des exercices antérieurs	48 135,64	(excédent)
Résultat à affecter (1)	99 691,49	(excédent)
<u>Restes à réaliser</u>		
· Dépenses	-	
· Recettes	-	
Résultat global section de Fonctionnement	99 691,49	(excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

NEANT

Le résultat de l'exercice 2023 ; Quelle affectation envisageable ?

- ➔ Pas de résultat d'investissement,
- ➔ Un résultat de fonctionnement de **99 691,49 €**,
- ➔ **Une seule affectation possible**,
- ➔ Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au compte **002 « Excédent de fonctionnement reporté »**.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice*		51 555,85 €
B. Résultats antérieurs reportés*	ligne 002 du Compte Administratif	48 135,64 €
C. Résultat à affecter	= A. + B. (hors restes à réaliser)	99 691,49 €
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement*</u>		
	D 001 (si déficit)	
	R 001 (si excédent)	- €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement*</u>		
Besoin de financement		- €
Excédent de financement		
F. Besoin de Financement	F. = D. + E.	- €
AFFECTATION = C.	C. = G. + H.	99 691,49 €
1) G. Affectation en réserves	R 1068 en investissement	- €
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) H. Report en fonctionnement	R 002	99 691,49 €
3) OU Deficit reporté si C. négatif	D 002	- €

* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

5 - Ce qu'il faut retenir

- ➔ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ➔ Un budget constitué d'une section unique, la section de fonctionnement composée de dépenses et de recettes,
- ➔ Un compte administratif avec un total de ;
 - 1 212 679,27 € en dépenses de fonctionnement,
 - 1 264 235,12 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent (2022) de 48 135,64 €,
- ➔ Un compte administratif 2023 mettant en évidence un résultat de fonctionnement excédentaire d'un montant de **99 691,49 €**,
- ➔ Une décision d'affectation dès le BP 2024 de la totalité de ce résultat de **99 691,49 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ➔ Un compte administratif 2023 en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2023 du receveur de la Caisse des écoles de Beuvrages.